

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 février 2003
Français
Original: arabe

Lettre datée du 19 février 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 19 février 2003, de M. Naji Sabri, Ministre iraquien des affaires étrangères, qui contient la réponse de l'Iraq aux allégations faites par le Secrétaire d'État des États-Unis dans sa déclaration, lors de la réunion du Conseil de sécurité du 5 février 2003.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Mohammed A. **Aldouri**



**Annexe à la lettre datée du 19 février 2003,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au discours prononcé devant le Conseil de sécurité, le 5 février 2003, par M. Colin Powell, Secrétaire d'État des États-Unis, discours de 90 minutes fait d'allégations, d'inventions, de mensonges éhontés, de fausses accusations et de déformations des faits. Pour sa réponse, le représentant de l'Iraq s'est vu accorder sept petites minutes, ce qui était bien court pour réfuter toutes ces allégations.

C'est pourquoi je tiens à vous faire part, dans les paragraphes qui suivent, de nos commentaires détaillés sur la teneur du discours de M. Powell :

I Observations générales

1. En vertu du paragraphe 10 de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, M. Powell aurait dû soumettre à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) toutes les informations en possession de son gouvernement concernant les programmes interdits pour permettre aux deux organismes de procéder immédiatement aux enquêtes nécessaires et de dire au Conseil de sécurité si ces informations sont vraies ou non. Or, M. Powell s'est servi du Conseil de sécurité réuni en séance publique pour promouvoir ses allégations afin de faire accepter au public américain les intentions belliqueuses des États-Unis à l'égard de l'Iraq tout en essayant de duper le Conseil de sécurité.

2. Le Secrétaire d'État américain n'a pas tenu le langage diplomatique décent qui aurait convenu au caractère sacré du Conseil de sécurité pour décrire les institutions politiques nationales iraqiennes, ce qui est déplorable pour un Secrétaire d'État d'une administration qui prétend être civilisée.

3. Dans son discours, M. Powell a insisté sur la prétendue « gravité de la menace que les armes de destruction massive de l'Iraq posent au monde » et sur sa détermination à faire appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Moins de 24 heures après cette déclaration, M. Powell a annoncé à la Commission des affaires étrangères du Sénat des États-Unis que les objectifs de leur pays étaient d'occuper l'Iraq, de réorganiser la carte géopolitique du Moyen-Orient et d'établir des conditions plus favorables pour Israël. M. Powell a ainsi révélé de façon non équivoque qu'il s'agit non des prétendues armes de destruction massive iraqiennes mais des plans des États-Unis qui comptent occuper l'Iraq, piller son pétrole et dominer la région et ses ressources avant de dominer le monde et de porter à son point extrême la recherche de la puissance et de l'hégémonie.

II. Observations détaillées

4. M. Powell a rappelé que « le Conseil a fait peser sur l'Iraq la charge de s'acquitter de ses obligations et de se désarmer, et non pas sur les inspecteurs celle de trouver ce que l'Iraq s'est efforcé de dissimuler depuis si longtemps. Les inspecteurs sont des inspecteurs; ce ne sont pas des détectives ».

L'Iraq a présenté tout ce qu'on lui a demandé de présenter. Depuis 1993, l'ancienne Commission spéciale des Nations Unies a fait savoir qu'elle avait achevé

95 % de ses tâches de désarmement. Depuis 1992, l'AIEA a déclaré qu'elle avait mis fin à l'ancien programme nucléaire iraquien. Le fait d'exiger de l'Iraq qu'il prouve le contraire et de prétendre qu'il y a des armes cachées à l'intérieur de l'Iraq, sans fournir de preuve, laisse supposer des intentions politiques illégitimes. Quant aux allégations selon lesquelles les inspecteurs ont été incapables de prouver la présence d'armes prohibées, la meilleure réponse est celle que M. ElBaradei a faite au Conseil le 14 février 2003 : « L'expérience de l'AIEA dans le domaine de la vérification nucléaire montre qu'il est possible, notamment avec des systèmes de vérification intrusifs, de savoir si un État a ou n'a pas un programme d'armes nucléaires, même sans la pleine coopération de l'État inspecté ».

5. M. Powell a dit : « J'ai demandé la convocation de la présente séance pour deux raisons : premièrement, pour appuyer des évaluations générales faites par MM. Blix et ElBaradei. Comme M. Blix l'a indiqué au Conseil le 27 janvier, je cite 'l'Iraq ne semble pas avoir véritablement accepté le désarmement qu'on exigeait de sa part' ».

M. Powell n'a pas cité correctement M. Blix, qui comparait la façon dont l'Afrique du Sud avait unilatéralement démantelé volontairement son programme d'armement nucléaire et les mesures de désarmement imposées à l'Iraq en vertu des résolutions du Conseil de sécurité. Dans plusieurs paragraphes de sa déclaration, le 14 février 2003, M. Blix s'est référé à la coopération iraquienne en ce qui concerne les questions de procédure, le fonctionnement des mécanismes, la mise en place des infrastructures et les arrangements pratiques en vue de la poursuite des inspections et d'un désarmement vérifiable.

6. M. Powell a continué ses citations hors contexte, rapportant, notamment des propos prêtés à M. ElBaradei en ces termes : « Comme M. ElBaradei l'a signalé à propos de la déclaration iraquienne du 7 décembre, il n'y figurait aucune nouvelle information concernant certaines questions encore en suspens depuis 1998 ».

M. Powell a sorti cette phrase de son contexte, M. ElBaradei s'étant exprimé comme suit : « La déclaration iraquienne correspond à ce que nous savons à présent du programme nucléaire iraquien avant 1991, bien qu'il n'y figure aucune nouvelle information concernant certaines questions encore en suspens depuis 1998 relatives à la conception d'armes et à la fabrication de centrifugeuses. Bien qu'il ne s'agisse pas de questions en suspens dans le domaine du désarmement, elles exigent des éclaircissements supplémentaires ».

7. Quant aux enregistrements de conversations téléphoniques présentés par M. Powell, n'importe quel amateur ou le plus médiocre des services de renseignement – pour ne pas parler d'un État disposant des moyens les plus sophistiqués en matière d'espionnage, de fabrications, de duperie, de désinformation et de production de fausses preuves tel que les États-Unis – pourrait les avoir fabriqués de toutes pièces. Quiconque a quelques notions juridiques, aussi rudimentaires soient-elles, sait parfaitement que de tels témoignages sont irrecevables par un tribunal.

8. M. Powell a dit « L'Iraq a un Haut Comité chargé du suivi des inspecteurs qui ont été envoyés pour le suivi du désarmement, non pour coopérer avec eux et non pour les seconder ».

Il existe effectivement un comité qui a pour mission de faciliter la tâche aux inspecteurs et de donner aux institutions irakiennes concernées des instructions

leur enjoignant de coopérer avec eux et de faire de leur mieux pour qu'ils puissent s'acquitter rapidement de leur travail. Ce que confirment les rapports de M. Blix et de M. ElBaradei concernant la coopération iraquienne. Les inspecteurs ne se sont jamais heurtés à aucun obstacle.

9. M. Powell a dit « l'Iraq ne fait aucun effort pour se désarmer, comme l'avait exigé la communauté internationale. En fait, les faits et le comportement iraquien montrent que Saddam Hussein et son régime dissimulent les efforts qu'ils déploient pour produire davantage d'armes de destruction massive ».

Cette déclaration ne repose sur aucune preuve. On ne peut pas dissimuler une production d'armes de destruction massive. Le 14 février 2003, M. Blix et M. ElBaradei ont informé le Conseil de sécurité que les inspections et le contrôle intensifs des activités auxquels ils avait procédé depuis le 27 novembre 2002 ne leur avaient pas permis de constater l'existence d'armes de destruction massive en Iraq.

10. M. Powell a dit « On a vu le résultat : M. Blix a déclaré que malgré ses 12 200 pages, cette déclaration contenait bien peu d'informations et quasiment aucune preuve nouvelle. Y a-t-il un seul membre de ce conseil qui pourrait sincèrement prendre la défense d'une aussi fausse déclaration? ».

Nous n'avons aucune idée de ce sur quoi M. Powell se fonde pour attribuer ce jugement à M. Blix. En réalité, on n'en trouve pas trace dans le rapport présenté par ce dernier. M. Powell l'a délibérément attribué faussement à M. Blix, afin de pouvoir l'affirmer lui-même avec plus de conviction. Ce que l'on trouve dans le rapport de M. Blix, c'est que la déclaration ne contenait aucun éclaircissement ni document supplémentaire étayant le règlement des questions de désarmement en suspens depuis 1998. M. Blix n'a jamais dit que la déclaration iraquienne était une fausse déclaration. En revanche, il a dit dans son rapport au Conseil de sécurité du 27 janvier 2003 que, s'agissant du domaine des missiles et de la biotechnologie, on y trouvait une grande quantité de renseignements et de nouvelles informations couvrant la période à partir de l'année 1998, ce dont il se félicitait. Quant à M. ElBaradei, il a déclaré dans son rapport au Conseil de sécurité du 27 janvier 2003 que la déclaration iraquienne correspondait à ce que l'on savait à présent du programme nucléaire iraquien avant 1991. Alors, qui dit vrai, la déclaration ou M. Powell?

11. M. Powell a accusé les autorités iraquiennes d'avoir « évacué des palais présidentiels toutes les armes prosrites ».

M. Powell dans sa malveillance persiste à soutenir à tort que les sites présidentiels (où se trouvent des bureaux et des logements pour les hôtes) sont des dépôts d'armes de destruction massive, ce qui est tout à fait absurde. En 1998, les équipes d'inspection ont pu accéder à ces sites et ont prélevé des échantillons de matière et effectué des frottis de surface sur les sols, les murs, à l'extérieur et sur les arbres, qui ont démenti toutes les allégations qui avaient été faites précédemment par l'Administration américaine au deuxième semestre de 1997 et au premier semestre de 1998. En décembre 2002, les inspecteurs ont visité à nouveau deux sites présidentiels sur lesquels ils ont procédé à de nombreux contrôles ou examens qui ont montré à l'évidence qu'aucun des articles mentionnés par M. Powell ne se trouvait dans ces palais.

12. M. Powell a dit « grâce aux renseignements qu'on leur a communiqués, les inspecteurs ont récemment pu confirmer ces informations de façon spectaculaire, en

découvrant quelque 2 000 pages de documents au cours de la fouille de la maison d'un scientifique spécialiste du nucléaire ».

L'Iraq a démontré que les informations reproduites dans ces documents dont étaient en possession le scientifique iraquien, M. Faleh, avaient été communiquées à l'AIEA en 1994 par l'intermédiaire de M. Gary Dillon, chef du groupe de travail de l'Agence, conformément au rapport du 24 septembre 1994. Quel est donc l'incident qualifié par M. Powell de « violation substantielle »? M. Faleh a conservé des copies de ces rapports, à l'élaboration desquels il a participé pour des raisons d'avancement scientifique, car ces rapports, comme on le sait, présentent un intérêt d'un point de vue théorique et non pratique. Il semblerait que M. Powell soit arrivé à une conclusion erronée et dénuée de tout fondement lorsqu'il a considéré que les rapports en question prouvaient l'existence d'une violation substantielle.

13. Dans sa déclaration, M. Powell a déclaré : « nos sources nous ont informés que, dans certains cas, on a changé les disques durs des ordinateurs des établissements d'armement iraqiens. Qui a pris ces disques? Où sont-ils passés? Que cherche-t-on à cacher? Il n'y a qu'une réponse à toutes ces questions, à savoir tromper, dissimuler et empêcher les inspecteurs de mettre la main sur ces disques ».

Avant d'être Secrétaire d'État, M. Powell était un militaire et, à ce titre, il sait pertinemment que les sites militaires ne sont pas des usines d'armement. Il est normal qu'il existe une multitude d'informations liées à l'organisation et à l'administration de ces sites et n'ayant aucun lien ni avec le mandat des équipes d'inspection ni avec les armes de destruction massive. Et même si des dispositions avaient été prises pour empêcher que ne soient dévoilés des renseignements concernant l'administration ou l'organisation de ces sites, cela ne saurait en aucun cas être assimilé à une dissimulation d'informations se rapportant à la mission des inspecteurs.

14. M. Powell a déclaré : « De nombreuses sources de renseignement humaines nous ont appris que les Iraquiens déplaçaient non seulement des documents et des disques durs, mais aussi des armes de destruction massive, afin que les inspecteurs ne les trouvent pas. Nos sources nous ont également appris que, en automne de l'année dernière, alors que nous examinions la résolution 1441 (2002) dans cette salle même, une unité militaire spécialisée dans les missiles et stationnée hors de Bagdad envoyait des lance-roquettes et des ogives militaires contenant des agents biologiques vers divers sites à l'ouest de Bagdad ».

Si ce qu'affirme M. Powell est vrai, il devrait communiquer immédiatement ces renseignements aux inspecteurs pour que ceux-ci se rendent sur le site des lance-roquettes et confirment ces affirmations.

15. M. Powell a déclaré : « la plupart des missiles et des ogives militaires ont été cachés dans de vastes palmeraies, le plan étant de les déplacer périodiquement (entre une et quatre semaines) pour éviter qu'on ne les découvre ».

Cette phrase est reprise textuellement du compte rendu d'un entretien du commandant de l'unité iraquienne responsable des missiles, dans lequel celui-ci expliquait comment il avait réussi à empêcher que ses missiles ne soient découverts et détruits lors de l'agression perpétrée par les 30 pays de la coalition en 1991. Pour lancer son accusation, M. Powell a délibérément, et avec malveillance, utilisé les propos d'un officier iraquien se rapportant à un vieil incident. Par ailleurs, si des missiles et des ogives militaires sont actuellement dissimulés, pourquoi M. Powell

ne communique-t-il pas les renseignements dont il dispose à la COCOVINU pour que celle-ci aille directement sur les sites en question en vue de les inspecter? Les propos de M. Powell sont vagues.

16. Présentant une série de photos prises par satellite, M. Powell a déclaré : « nous avons des photos satellite qui montrent que des matières interdites ont récemment été enlevées de plusieurs installations iraqiennes d'armement de destruction massive ». Il a ajouté : « L'analyse de ces photos est un travail d'experts ayant des années et des années d'expérience et qui passent des heures et des heures à les examiner. Mais, en vous montrant ces images, j'expliquerai ce qu'elles signifient, ce qu'elles indiquent à nos spécialistes ».

En présentant des photos satellite à des non-spécialistes, M. Powell croyait que ces derniers les prendraient pour argent comptant. Une de ces photos, prise le 22 décembre 2002, représente un entrepôt d'armes à Taji. Il s'agit d'un hangar qu'on peut voir depuis la voie publique qui traverse la zone de Taji. M. Powell a affirmé qu'il s'agissait d'un site de stockage d'armes chimiques qui avait été nettoyé quelques semaines plus tôt, et c'était pourquoi les inspecteurs n'avaient rien trouvé lorsqu'ils étaient arrivés sur place. Les inspecteurs de la COCOVINU et de l'AIEA ont examiné les affirmations et les photos de M. Powell et ont essayé d'en déterminer l'authenticité. Pour notre part, nous nous contenterons de reproduire ci-après la réponse que M. Blitz a donnée à ce sujet dans le rapport qu'il a lu devant le Conseil de sécurité le 14 février 2003 : « Durant sa présentation d'informations provenant des services de renseignement, le Secrétaire d'État des États-Unis a suggéré que l'Iraq s'était préparé aux inspections en nettoyant les sites et en enlevant tout ce qui pouvait prouver l'existence d'armes de destruction massive. Je voudrais faire ici une observation sur un seul cas que nous connaissons bien, à savoir les camions identifiés par les analystes comme servant à la décontamination dans un dépôt de munitions. Il s'agissait d'un des sites pour lesquels l'Iraq s'attendait à des inspections. Nous avons noté que les deux images satellite du site avaient été prises à plusieurs semaines d'intervalles. Le déplacement de munitions signalé sur le site aurait pu tout aussi bien être une activité de routine ».

17. M. Powell a présenté une photo satellite du site Al-Fath d'essai de missiles, qui relève de l'établissement Al-Moussib d'essai de missiles. Sur la photo, M. Powell a pointé des flèches sur des ogives de missiles, des dépôts d'obus et des camions, et il a affirmé qu'il s'agissait là d'un site d'essai et d'assemblage définitif pour les missiles utilisés dans le cadre d'activités interdites.

Avant de présenter ses images satellitaires, M. Powell a donné une leçon détaillée sur la précision des images et des données qui y figurent, et il a expliqué comment « les experts spécialistes de l'analyse de ces photographies passent des heures, des jours, voire des semaines, à analyser les photos afin de parvenir à un résultat final concernant celles-ci ». Nous nous demandons avec étonnement comment ces experts n'ont pas informé M. Powell de la quantité de têtes militaires se trouvant sur le site ni du type de missiles, de leurs mesures et de leur portée, et comment ils ne lui ont pas dit si ces mesures en faisaient des armes prohibées. Nous disons que l'image qu'a montrée M. Powell est une image authentique, mais que l'interprétation qu'il en a faite est erronée, et que ce qui se passait lorsque l'image a été réalisée est un essai de missile non prohibé d'une portée de 70 kilomètres, missile de type LUNA que l'Iraq appelle RAAD, missile de type ancien que l'on démonte et réhabilite parce que les systèmes de lancement ne sont plus

opérationnels. Il s'agit d'une opération qui se déroule continuellement sur ce site et qui n'a pas cessé. Les inspecteurs ont visité ce site et ont observé les opérations en cours sur celui-ci, aussi comment M. Powell peut-il prétendre que cet établissement procède à des opérations prohibées alors que les inspecteurs sont présents?

18. Le Secrétaire d'État Powell indique un document britannique et déclare : « J'attire l'attention de mes collègues sur l'excellent document distribué hier par le Royaume-Uni, qui décrit avec un luxe de détails le travail de dissimulation de l'Iraq ».

Le document britannique qu'a présenté M. Tony Blair à la Chambre des communes et dont M. Powell a fait l'éloge ne contient que des informations anciennes qui sont un plagiat de la thèse de M. Ibrahim Al-Marashi, que celui-ci avait écrite en 1991. M. Marashi a parlé à la presse et a indiqué comment des pages de ce document ont été prises entièrement de sa thèse sans son autorisation. Il s'agit par conséquent de vol de propriété intellectuelle et de fraude politique, car M. Blair a prétendu que les informations figurant dans le rapport étaient nouvelles et confirmaient la duplicité de l'Iraq alors qu'il s'agit d'informations collectées par un doctorant qui les a publiées en 1991, et la presse britannique a largement parlé de ce scandale.

19. S'agissant du survol par des avions de reconnaissance aérienne, M. Powell dit dans sa déclaration que « l'Iraq a également refusé d'autoriser tout vol de reconnaissance par un avion U-2 qui aurait permis aux inspecteurs de mieux comprendre ce qui était déplacé avant, pendant et après les inspections. Ce refus constitue une violation expresse du paragraphe 7 du dispositif de la résolution 1441 (2002) ».

M. Powell a rapporté la position de l'Iraq en la faussant. En effet, l'Iraq n'a pas refusé l'utilisation par la COCOVINU des avions de reconnaissance aérienne, y compris par l'avion U-2, mais a demandé que cessent durant leur survol les opérations américano-britanniques de violation de l'espace aérien dans ce qu'il est convenu d'appeler les zones d'interdiction de survol, illégitimes, que les États-Unis d'Amérique imposent en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des décisions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1441 (2002), qui énoncent toutes le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'unité territoriale de l'Iraq. En réponse aux demandes pressantes d'un grand nombre d'États et de MM. Blix et ElBaradei, l'Iraq a accepté le 10 février 2003 les survols par des avions de type U-2, Mirage, Antonov et les autres moyens de reconnaissance aérienne.

20. M. Powell a dit dans son intervention : « Le Vice-Président iraquien, M. Taha Yassine Ramadan, a accusé les inspecteurs de faire de l'espionnage ».

Ce propos est inexact, les responsables iraqiens ont critiqué le fait que les inspecteurs posaient des questions ayant pour objet d'obtenir des renseignements, mais ils n'ont pas accusé les inspecteurs d'espionnage. En outre, l'étonnement de M. Powell est déplacé, en particulier compte tenu du fait que les États-Unis ont utilisé l'ancienne Commission spéciale pour espionner l'Iraq, comme l'ont affirmé l'Ambassadeur Ekéus, l'ancien Président de la Commission spéciale, ainsi que de nombreux inspecteurs, parmi lesquels l'ancien inspecteur américain M. Scott Ritter.

21. M. Powell a déclaré que « l'Iraq n'a pas, comme la résolution 1441 (2002) l'y oblige, fourni une liste complète des chercheurs associés à ses programmes d'armes

de destruction massive. La liste de l'Iraq était obsolète et ne comprenait que 500 noms environ, alors que la Commission spéciale des Nations Unies avait établi une liste d'environ 3 500 noms. » Et il a ajouté « À la mi-décembre, par exemple, les spécialistes en armements d'une installation ont été remplacés par des agents des services de renseignements irakiens qui devaient tromper les inspecteurs sur le travail qui s'y faisait ». Puis il a dit : « Des fonctionnaires irakiens ont émis un faux certificat de décès pour un chercheur qu'on a envoyé se cacher. Une douzaine d'experts ont été assignés à résidence – non pas chez eux, mais en groupe dans l'une des 'résidences' de Saddam Hussein ».

Ces propos sont pure calomnie et nous mettons au défi M. Powell de fournir le nom d'une des personnes dont il a dit qu'elles étaient des agents des services de renseignements se faisant passer pour des spécialistes en armements ou le nom du chercheur pour lequel l'Iraq aurait émis un certificat de décès alors qu'il serait encore en vie.

Quant aux noms des chercheurs qui ont été fournis à la COCOVINU, ils correspondent à la hiérarchie des responsables des programmes précédents, que le docteur Blix a demandé à la partie irakienne, et lorsqu'il a demandé d'autres noms, l'Iraq les lui a fournis. Quant aux noms que l'ancienne Commission spéciale avait réunis, ils comprennent des personnes qui n'étaient pas des responsables des anciens programmes; il y avait parmi eux des porteurs, des jardiniers, des gardes, des préposés au nettoyage et différents autres préposés et, de manière générale, la COCOVINU dispose de ces noms qui font partie de ceux qui lui ont été transmis par la Commission spéciale, et elle peut rencontrer chacune de ces personnes.

22. M. Powell a conclu que l'Iraq entrave les travaux des inspecteurs et il a déclaré : « Nous assistons à une campagne délibérée visant à empêcher un véritable travail d'inspection ».

Il suffit pour réfuter cette affirmation de citer les propos de M. Blix devant le Conseil de sécurité le 14 février 2003 : « Depuis notre arrivée en Iraq, nous avons procédé à plus de 400 inspections sur plus de 300 sites. Toutes les inspections ont été effectuées sans préavis, et l'accès a toujours été très rapide ». Il a poursuivi : « Les inspections se sont déroulées dans l'ensemble de l'Iraq, sur les sites industriels, les dépôts de munitions, les centres de recherche, les universités, les sites présidentiels, les laboratoires mobiles, les habitations privées, les installations de production de missiles, les camps militaires et les sites agricoles. » Il a ajouté : « Grâce aux inspections menées jusqu'ici, nous avons acquis une bonne connaissance du paysage industriel et scientifique irakien, ainsi que de ses capacités en matière de missiles ». Où sont les entraves aux travaux des inspecteurs dont parle M. Powell?

23. Le Secrétaire d'État Powell a parlé ensuite de l'ancien programme d'armements, dont il parle comme s'il s'agissait d'un programme qui se poursuit actuellement et dont les activités se poursuivent continuellement, disant au sujet de la composante biologique : « L'Iraq a déclaré posséder 8 500 litres de spores du charbon, mais la Commission spéciale des Nations Unies estime que Saddam Hussein pourrait en avoir produit 25 000 litres. Concentrée sous forme de poudre, cette quantité suffirait à remplir des dizaines et des dizaines de milliers de cuillères à café – et Saddam Hussein n'a même pas rendu compte, d'une manière qui soit vérifiable, d'une seule cuillère à café de ce produit mortel ».

L'historique de l'ancien programme biologique iraquien qui n'existe plus est clair. Nous avons mentionné cela dans notre déclaration complète du 7 décembre 2002. Les inspecteurs ont effectué des tests et tenu des rencontres dont les résultats ont confirmé notre déclaration. Quant au problème des questions pendantes, l'équipe de l'Ambassadeur Amorim a étudié ce problème avec soin et a proposé d'inclure ces questions dans les activités de contrôle continu ; la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité a adopté la recommandation de l'Ambassadeur Amorim, et la COCOVINU a adopté cette méthode dans son plan de travail. Nous avons demandé au début de 2002 à la COCOVINU d'engager des discussions techniques sur les questions pendantes relatives au désarmement, notamment la question des spores du bacille du charbon, en vue d'examiner les éléments que nous avons fournis qui prouvent que l'Iraq est exempt d'armes de destruction massive et de vérifier ces éléments de preuve de façon scientifique. Nous avons fait des propositions concernant les procédures à suivre pour ces travaux, mais le docteur Blix a refusé d'entamer des discussions concernant les questions pendantes. L'accusation de M. Powell selon laquelle l'Iraq posséderait 8 500 litres de spores du charbon que l'Iraq pourrait avoir transformés en poudre ne tient pas compte du fait que l'Iraq n'a pas la capacité de sécher les spores du bacille du charbon et que le volume produit par l'Iraq était liquide; même en supposant que ce volume existe, il aurait perdu sa virulence depuis de longues années.

24. Ensuite, M. Powell s'est mis à proférer des allégations concernant le dossier chimique, tentant d'effrayer le monde en annonçant que l'Iraq détient l'arme VX, déclarant : « L'état de la Commission spéciale en 1999 parle d'une quantité de 1,5 tonne de substance produite en 1990. L'Iraq n'a pas produit de preuves suffisantes de leur destruction ». La vérité est que l'Iraq a présenté des preuves établissant que cette quantité s'était dissipée du fait de son instabilité et que le reste avait été relâché dans une zone précise. La Commission spéciale a été en mesure de confirmer la présence des résidus de la dissolution du VX, mais elle n'a pas pu définir la quantité, et cette question est restée parmi les questions pendantes de l'année 1998; l'Iraq travaille actuellement à régler cette question en coopération avec la COCOVINU au moyen d'une analyse quantitative dans la zone où la quantité de VX s'est dissoute. Quant à l'accusation de M. Powell selon laquelle « depuis que les inspecteurs internationaux ont quitté l'Iraq en 1998, nous avons été en mesure de rassembler de nombreuses informations qui prouvent que l'Iraq a continué à produire cette arme », la COCOVINU et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont étudié toutes les informations réunies par les États-Unis, y compris le rapport joint au discours prononcé par le Président américain devant l'Assemblée générale le 12 septembre 2002, le rapport des services secrets américains intitulé « Les armes de destruction massive iraqiennes », daté du mois d'octobre, le rapport du Premier Ministre britannique Tony Blair de septembre 2002 intitulé « Les armes de destruction massive iraqiennes : évaluation du Gouvernement britannique », le discours de M. Powell devant le Conseil de sécurité le 5 février 2003, dont nous traitons, ils ont été vérifiés, et la conclusion du docteur Blix, qu'il a présentée au Conseil de sécurité le 14 février 2003 est la suivante : « La COCOVINU n'a jusqu'à présent pas trouvé d'armes de destruction massive en Iraq ». Quant à M. ElBaradei, il a conclu : « Nous n'avons pas trouvé de preuves d'activités nucléaires prohibées en Iraq ».

25. M. Powell a déclaré : « Nous avons des descriptions directes d'usines d'armes biologiques sur roues et sur rails. Les camions et wagons sont facilement déplacés et visent à éviter la détection par les inspecteurs internationaux ».

Si M. Powell disposait d'éléments de preuve sur ce point, il les aurait fournis aux équipes d'inspection. Or la COCOVINU et l'Agence se livrent à des travaux d'inspection et de contrôle dans toutes les régions de l'Iraq et elles n'ont pas établi la présence de tout élément prouvant la véracité de ces accusations, et après cette intervention de M. Powell, la COCOVINU et l'Agence ont intensifié leurs activités d'inspection des camions, et rien ne prouve les accusations de M. Powell.

26. M. Powell a déclaré : « Il est impossible que les activités d'inspection découvrent ceci, il est impossible que toute activité d'inspection portant sur ces installations découvre toute activité prohibée, en particulier si elles sont averties que les inspecteurs arrivent ».

Il nous suffit de nous référer à M. Blix, qui a dit dans son rapport au Conseil de sécurité le 14 février 2003 : « En aucun cas nous n'avons eu de preuve convaincante que la partie iraquienne avait été prévenue à l'avance de la venue des inspecteurs ». Cela signifie que toutes les inspections se déroulent sans notification préalable de la partie iraquienne. Quant à l'accusation selon laquelle les inspecteurs ne peuvent pas découvrir les activités prohibées, c'est une tentative visant à masquer l'échec des États-Unis qui n'ont pas pu convaincre les inspecteurs de croire en aucune de leurs accusations mensongères. Les inspecteurs en Iraq ont des pouvoirs sans précédent dans l'histoire des opérations de désarmement et ils sont plus de 120 à procéder quotidiennement à plus de 10 opérations d'inspection. Ils disposent de six niveaux de contrôle aériens, ils sont dotés d'ordinateurs, de capteurs, d'appareils de mesure de la radioactivité à même de découvrir toute activité prohibée. Dans la pratique, il est impossible de cacher des activités relatives aux armes de destruction massive face à de telles inspections ayant un caractère intrusif, menées à l'aide d'appareils très sophistiqués.

27. M. Powell a affirmé ceci : « J'en viens maintenant aux armes nucléaires. Nous ne disposons d'aucun indice attestant que Saddam Hussein a abandonné son programme d'armements nucléaires. Au contraire, nous possédons, pour une période qui couvre plus de 10 ans, des preuves montrant sa détermination à se doter d'armements nucléaires ».

Pour répondre à ces allégations mensongères, on se contentera de citer la déclaration qu'a faite M. El Baradei devant le Conseil de sécurité, le 14 février, et dans laquelle il affirmait ceci : « comme je l'ai dit à plusieurs reprises, l'AIEA avait conclu, en décembre 1998, qu'elle avait neutralisé le programme nucléaire passé de l'Iraq et que, donc, il ne restait plus à l'époque de questions de désarmement non résolues. À ce jour, nous n'avons aucune preuve d'activités nucléaires interdites en Iraq ».

28. M. Powell a fait la déclaration suivante : « Saddam Hussein est résolu à mettre la main sur une bombe nucléaire. Il est si déterminé que, à plusieurs reprises, il a essayé d'acquérir en secret des tubes en aluminium à hauts paramètres techniques auprès de 11 pays différents, et ce, même après la reprise des inspections ».

Le meilleur moyen de répondre à cette allégation est de citer le passage du rapport de l'AIEA publié sous la cote S/2003/95 joint en annexe au rapport que M. El Baradei a présenté au Conseil de sécurité le 27 janvier 2003 où il est indiqué

qu'« à la suite de ces initiatives, il a été possible de confirmer l'existence d'un programme de fabrication de roquettes de 81 millimètres. Les conclusions de l'AIEA indiquent à ce jour que les spécifications des tubes d'aluminium que l'Iraq cherchait récemment à acheter correspondaient à celles fixées pour la fabrication de roquettes par ingénierie inverse. Ces tubes peuvent certes être modifiés de façon à servir à la production de centrifugeuses mais ils ne sont pas directement utilisables à cette fin ».

29. M. Powell a aussi affirmé ceci : « Saddam s'est également attaché à tenter de maintenir les autres composantes clefs de son programme nucléaire, en particulier son équipe de scientifiques les plus performants ».

Les cadres scientifiques irakiens spécialistes du nucléaire se consacrent à des activités civiles et l'AIEA est au courant de tous leurs travaux. En effet, dans la partie de sa déclaration du 7 décembre 2002 qui est consacrée au domaine nucléaire, elle a publié tous les détails des activités que ces scientifiques ont menées entre la date où les inspecteurs ont quitté l'Iraq en 1998 et maintenant. Les remarques de M. Powell montrent que l'administration est hostile au progrès, à la science et aux scientifiques irakiens et a la volonté de maintenir notre pays dans un état arriéré.

30. M. Powell a en outre fait la déclaration suivante : « Saddam Hussein conserve un arsenal caché allant jusqu'à quelques douzaines de missiles balistiques de type Scud. Il s'agit de missiles ayant une portée de 50 à 900 kilomètres ».

C'est là un mensonge éhonté. En effet, en 1997, l'ex-UNSCOM avait comptabilisé les missiles de portée interdite et il n'y a pas le moindre indice qui puisse prouver l'existence de tels missiles. Dans son rapport publié sous la cote S/1997/744, par. 123, l'UNSCOM avait indiqué qu'elle avait compté tous les missiles et qu'elle en avait dénombré 819, sans compter deux autres qui avaient été retrouvés sous forme de débris mais dont elle n'avait pu confirmer le numéro de série car ils avaient été détruits.

31. M. Powell a également affirmé que « l'Iraq disposait de programmes destinés à produire des missiles balistiques ayant une portée supérieure à 1 000 kilomètres ».

C'est là une allégation totalement mensongère et dénuée de tout fondement.

32. Présentant une photo prise par satellite, M. Powell a fait la déclaration suivante : « Le banc d'essai de droite est clairement destiné à l'utilisation de missiles de longue portée pouvant parcourir 1 200 kilomètres. Ce cliché a été pris en avril 2002. Depuis, le banc d'essai a été achevé et il a été recouvert d'un toit, de sorte qu'il soit plus difficile aux satellites de distinguer ce qui se passe dessous ».

Pour effrayer ses auditeurs, M. Powell a prétendu que sur la photo le carneau d'un des bancs d'essai était cinq fois plus long que celui du banc d'essai voisin et que cette longueur correspondait à celle d'un missile géant. M. Powell a oublié que les inspecteurs se trouvent actuellement en Iraq et qu'ils ont tout vu de leurs propres yeux. Ce que nous voulons dire ici, c'est que le site dont il s'agit est un banc d'essai pour missiles qui sert à des essais horizontaux et non pas verticaux et que le moteur testé est destiné à un petit missile même si le moteur du missile est petit. Il a donc besoin d'un long carneau car l'essai est horizontal. Les inspecteurs ont vérifié minutieusement tout ce qui avait trait à ce site, y compris la salle de contrôle où se trouvent les ordinateurs qui contiennent les données relatives aux missiles, aux expériences et aux essais dont ces derniers ont fait l'objet. En réponse aux

allégations de M. Powell selon lesquelles l'Iraq serait en train de construire un toit devant recouvrir le banc d'essai de sorte qu'il soit plus difficile aux satellites de distinguer ce qui se passe dessous, nous tenons à préciser que si nous sommes effectivement en train de construire un toit, ce n'est pas pour les raisons dont nous accuse M. Powell mais pour protéger le site contre les facteurs climatiques.

33. M. Powell a en outre déclaré ce qui suit : « Mais ce sur quoi je veux attirer votre attention aujourd'hui, c'est le lien qui pourrait s'avérer encore plus sinistre entre l'Iraq et le réseau terroriste Al-Qaïda – un lien qui associe les organisations terroristes classiques aux méthodes d'assassinat modernes. L'Iraq abrite aujourd'hui un réseau terroriste meurtrier dirigé par Abu Moussab Zarkaoui, acolyte et collaborateur d'Oussama ben Laden et de ses lieutenants d'Al-Qaïda ».

Ce ne sont là que des calomnies. En effet, l'Iraq a affirmé par la voix de son Auguste Président, M. Saddam Hussein, le 4 février 2003, qu'il n'avait aucun lien avec l'organisation Al-Qaïda. Quant à la question d'Abou Moussab Zarkaoui, nous tenons préciser ce qui suit :

En novembre 2002, le Gouvernement jordanien, nous a informé que le citoyen jordanien Ahmad Fadil Nazzal Al-Khalaila, alias « Abou Moussab » et plusieurs de ses acolytes étaient entrés en Iraq et que Ses hommes qui utilisaient de multiples passeports et cartes d'identité ainsi que différents noms d'emprunt étaient recherchés pour des raisons internes et accusés d'appartenir à l'organisation Al-Qaïda. À la suite de cette requête, les services de sécurité irakiens se sont mis à la recherche des intéressés et ont déployé des efforts exceptionnels à cette fin, la présence de ces individus constituant un danger pour la sécurité de l'Iraq et contrevenant aux lois en vigueur qui interdisent toute activité terroriste, quelle qu'elle soit.

À l'issue de l'enquête, il s'est avéré que M. Ahmad Fadil Nazzal Al-Khalaila, alias « Abou Moussab Zarkaoui », n'était jamais entré en Iraq, en passant par un poste-frontière, et ce, aussi bien sous son vrai nom que sous le nom d'emprunt que nous avait communiqué la partie jordanienne. D'après les renseignements disponibles le concernant, il se trouverait dans la région d'Al-Bayyara (Gouvernorat de Souleimaniya) qui se trouve dans le nord de l'Iraq et qui, depuis 1991, ne relève plus de l'autorité centrale. Cette information a été diffusée le 1er février 2003 par une des stations qui émet de la région nord. Le Gouvernement de la République d'Iraq réaffirme qu'aucune instance iraquienne (relevant de l'autorité de l'État iraquien), qu'elle soit gouvernementale ou non, n'a rencontré ni ne rencontre actuellement l'individu susmentionné. Quant aux autres personnes dont le nom nous a été transmis par la partie jordanienne, nous n'avons jusqu'ici pas pu établir leur présence sur le territoire iraquien et continuons de les rechercher, en restant en contact étroit avec la partie jordanienne pour lui communiquer, l'un après l'autre les résultats de notre enquête. Le dernier de ces contacts a eu lieu peu de jours avant le discours que M. Colin Powell a prononcé devant le Conseil de sécurité.

Les éléments terroristes du type décrit ci-dessus peuvent entrer dans de nombreux pays et en sortir sans difficultés car ils utilisent de faux passeports, de fausses identités et des nationalités différentes. Aucun État ne peut se prétendre totalement à l'abri des tentatives d'infiltration de ce genre d'individus qui utilisent des noms autres que ceux qui sont en la possession des services de sécurité. Les autorités américaines sont parfaitement conscientes de cela et savent très bien que lesdits éléments procèdent de la même façon dans tous les pays du monde, y

compris aux États-Unis. Suffit-il que ces éléments s'infiltrèrent illégalement dans un de ces pays, dont les États-Unis, pour que l'on puisse accuser ledit pays d'être en relation ou d'avoir un lien avec l'organisation à laquelle appartiennent lesdits éléments?

Quant à l'organisation « Ansar Al Islam », il s'agit d'une organisation qui lutte contre le Groupe de Jalal Talabani lequel contrôle, depuis 1991, la région de Halabja et, depuis le 22 septembre 2001, la région de Tawila, deux régions situées dans le gouvernorat de Souleimaniya et qui ne sont pas soumises à l'autorité du Gouvernement, dans le nord de l'Iraq. Talabani a demandé aux dirigeants irakiens que l'État l'aide à se procurer des armes légères et des munitions pour combattre l'organisation susmentionnée. Les dirigeants irakiens ont fait droit à sa demande et lui ont fourni les armes et les munitions demandées qui lui ont été remises à Souleimaniya le 23 septembre 2001.

Le 19 novembre 2002, nous avons de nouveau approvisionné Jalal Talabani en armes légères et en munitions devant servir à lutter contre l'organisation Ansar Al-Islam. Ce sont là des faits dont nous détenons la preuve. À cela, il convient d'ajouter que plusieurs éléments appartenant à l'organisation susmentionnée se sont infiltrés dans des villes irakiennes et ont reconnu, après leur arrestation, s'être livrés à des actes de terrorisme (attentats à l'explosif, meurtres, attaques à mains armées dont un attentat à l'explosif commis contre un restaurant situé dans un quartier de Bagdad qui a causé des pertes humaines et des dégâts matériels, etc.) à Bagdad et dans d'autres villes irakiennes. Ces opérations ont été menées sous la direction du criminel Tahssin Abdul Aziz qui appartient à l'organisation susmentionnée. Ces faits témoignent on ne peut plus clairement du caractère mensonger des allégations de l'Administration américaine. En effet l'organisation Ansar Al-Islam opère dans une région qui ne relève pas de l'autorité du Gouvernement de la République d'Iraq et est placée sous le contrôle du groupe de Jalal Talabani lequel est un ami des États-Unis et auquel les autorités irakiennes ont fourni des armes légères et des munitions pour l'aider à combattre l'organisation susmentionnée.

D'autre part, ce sont les États-Unis qui ont rejeté l'offre de coopération que leur avait faite l'Iraq aux fins de l'extradition d'Abdul Rahman Yassin accusé d'être impliqué dans l'attentat à la bombe commis contre le World Trade Center à New York en 1993.

Or Abdul Rahman Yassin, qui est d'origine iraquienne et de nationalité américaine, est né en 1958 dans l'Indiana aux États-Unis où il a passé sa jeunesse avant de rentrer en Iraq. En 1992, il est de nouveau retourné aux États-Unis pour y rejoindre sa mère et son frère qui y résidaient. À l'époque, l'ambassade des États-Unis à Amman lui avait immédiatement délivré un passeport.

Lors de son séjour aux États-Unis, il avait fait la connaissance de l'accusé Ramzi Ahmad Youssef qui l'avait recruté et convaincu de participer à l'attentat à la bombe de 1993 contre le World Trade Center. À l'époque, il avait pris part à la fabrication des explosifs puis renoncé à participer à l'opération après que des matières chimiques se soient déversées sur lui.

Un jour après l'attentat susmentionné, les services du FBI (Renseignements généraux américains) l'ont convoqué pour un interrogatoire initial qui les a aidés à

retrouver le domicile de Ramzi Youssef, puis ils l'ont remis en liberté, le laissant repartir normalement pour la Jordanie, et de là pour l'Iraq.

Plus tard, vers la fin de 1993, les autorités américaines ont annoncé qu'elles verseraient un montant de 25 000 dollars à quiconque leur fournirait des renseignements sur Abdul Rahman Yassin puis elles ont porté le total de cette prime à 25 millions de dollars.

Le 10 janvier 1994, les services de sécurité iraqiens ont reçu des renseignements concernant un certain Abdul Rahman Yassin qui était recherché par les autorités pakistanaises pour complicité dans l'attentat dirigé contre le World Trade Center à New York, et ils sont parvenus, après enquête, à arrêter cet individu qu'ils ont détenu pour interrogatoire et qui a reconnu avoir des liens avec les auteurs dudit attentat, notamment Ramzi Ahmad Youssef.

Le 12 avril 1994, le Ministre iraquien de l'information a déclaré, lors d'une conférence de presse, que l'Iraq avait informé les États-Unis qu'il détenait des informations importantes concernant l'attentat dirigé contre le World Trade Center et avait demandé aux Américains de créer une commission placée sous les auspices du Congrès des États-Unis, de sorte qu'il puisse transmettre ces informations à Washington. Or il n'a jamais été répondu à cette demande.

Par la suite, l'Iraq a offert d'extrader le suspect vers les États-Unis, en passant par un intermédiaire international. Les autorités américaines ont, là aussi, rejeté officiellement ses propositions.

En 2002, la chaîne de télévision américaine CBS a interviewé le suspect susmentionné lors du programme « 60 minutes » durant lequel l'intéressé a reconnu qu'il avait participé à l'attentat de 1993 contre le World Trade Center et qu'il était détenu à Bagdad. Commentant cet interview, le Vice-Premier Ministre iraquien, M. Tarek Aziz, a confirmé que le suspect se trouvait en Iraq et que ce dernier pays était prêt à le livrer aux autorités américaines. Le Gouvernement de la République d'Iraq tient de nouveau à réaffirmer qu'il est prêt à extrader l'intéressé vers les États-Unis.

34. M. Powell a dit que l'« utilisation par l'Iraq de gaz moutarde et de gaz neurotoxiques contre les Kurdes en 1988 avait été l'une des atrocités les plus horribles du XXe siècle ».

Nous tenons ici à renvoyer M. Powell au rapport que le Strategic Studies Institute du U.S. Army War College a publié en 1990 sous le titre « The Iraqi power and U.S. security in the Middle East » et dans lequel il est indiqué que ce sont les bombardements iraniens à l'arme chimique qui ont tué les Kurdes à Halabja. Nous renvoyons également M. Powell à un article de M. Stephen Pelletiere publié dans le *New York Times* du 31 décembre 2001 dans lequel l'auteur affirme, en s'appuyant sur des informations provenant des services de renseignement et de sources militaires américains, que ce sont les gaz iraniens qui ont tué les Kurdes de Halabja.

L'exposé ci-dessus confirme, de par les faits qu'il présente et les preuves qu'il avance, que le Secrétaire d'État américain a tenté d'induire le Conseil de sécurité en erreur au moyen d'allégations mensongères, de preuves fabriquées de toutes pièces et de calomnies, afin de masquer le plan d'agression américain dirigé contre l'Iraq. Or la question qui se pose ici est de savoir s'il est licite que les responsabilités principales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales soient

confiées à des dirigeants qui pratiquent de manière éhontée la tromperie et le mensonge et cherchent à utiliser le Conseil de sécurité de l'ONU comme un instrument de leurs politiques étrangères agressives.

Veille agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Naji **Sabri**
